

The Independents Voice

KEA NEWSLETTER N° 11 - AVRIL 2007

L'Économie de la culture en Europe Une stratégie pour une Europe créative

Les économies modernes se développent autant autour des idées qu'autour du capital ou du travail. De nombreux États Membres de l'Union européenne ont ainsi évalué l'impact sur l'économie des entreprises créatrices de propriété intellectuelle. Au niveau international bon nombre d'agences des Nations Unies actives dans le domaine du développement ou du commerce se disputent le meilleur moyen de mettre en œuvre les droits d'auteurs et de positionner la culture comme outil de développement économique.

Les compétences de l'Union européenne en matière de culture sont récentes et remontent à l'adoption du traité de Maastricht en 1993. Elles portent principalement sur la volonté de promouvoir le patrimoine et la coopération culturelle entre les États Membres. Cependant, la dimension commerciale, sociale et industrielle de la créativité et de la culture reste largement ignorée des dirigeants européens.

Réalisée pour le compte de la Commission européenne, l'étude de KEA sur l'Économie de la Culture, apporte un peu de lumière sur cette richesse largement inexplorée. Elle évalue l'impact socio-économique, direct et indirect, du secteur culturel et créatif en Europe, mais aussi et bien plus, révèle que, dans le contexte de l'Agenda de Lisbonne, la créativité ne peut être reléguée au rang de l'alternatif et du superflu, notamment lorsque la compétitivité et l'influence de l'Europe dans le monde sont en jeu. La difficulté majeure à laquelle sont confrontés les responsables politiques dans leur approche à la culture et à la créativité repose notamment dans l'identification des enjeux de l'économie du savoir et de ses nouvelles caractéristiques qui la différencie des modèles industriels traditionnels.

En conséquence le secteur de la créativité est marginalisé d'un point de vue des stratégies politiques. La situation pourrait être sur le point de changer dans la mesure où, pour la première fois, il a été fait référence aux industries créatives dans les conclusions du Conseil réuni à Bruxelles les 8 et 9 mars 2007. En effet, les chefs d'États et de Gouvernement ont demandé que la Commission européenne prenne en compte les industries créatives dans sa politique du marché intérieur. Les chiffres fournis par l'étude KEA confirment que le secteur culturel et créatif en Europe surpasse d'autres secteurs de l'économie: alors qu'ils seraient plus de deux millions à travailler pour l'industrie automobile – un des secteurs industriels clé de l'Europe –, les industries culturelles et créatives emploient près de 6 millions de personnes.

Avec près de 1.400.000 entreprises, le secteur culturel et créatif dénombre beaucoup plus d'entreprises que les «fabricants de machines industrielles», avec 162.000 entreprises, ou que la très citée industrie automobile avec guère plus de 17.000 entreprises. En même temps,

d'après les estimations, on trouve un nombre supérieur à la moyenne de micros entreprises (moins de 5 employés) dans les industries créatives.

Le chiffre d'affaires des industries européennes culturelles s'élevait à EUR 654 milliards en 2003, alors que celui de l'industrie de la construction automobile s'élevait à EUR 271 milliards en 2001; les industries culturelles ont contribué pour 2.6% du PNB de l'UE en 2003, alors que les secteurs de la production alimentaire, des boissons et du tabac ont contribué à concurrence de 1.9%; la croissance globale des industries culturelles entre 1999 et 2003 est 12.3% plus importante que la croissance globale de l'économie. En 2003, les industries culturelles ont employé au moins 5.8 millions de personnes, soit 3.1% de la population totale de l'UE des 25.

L'étude suggère des mesures pour tirer profit des opportunités nées du passage à l'économie numérique, enjeu majeur des industries culturelles. Elle établit une analogie entre innovation et créativité, mettant en exergue leur rôle essentiel dans l'économie du savoir. Néanmoins elle critique le fait que cette aspiration à davantage d'innovation, faisant partie intégrante de la stratégie de Lisbonne, n'intègre pas la création et la culture. C'est d'ailleurs à juste titre que Diana Farrel, directeur du *McKinsey Institute* a déclaré : «il est fallacieux de soutenir que l'innovation réside dans le fait qu'il faille tout dépenser dans la Recherche et le Développement et les technologies de l'information».

Tandis que la politique culturelle relève de la compétence principale des autorités nationales et régionales, l'environnement réglementaire du secteur culturel est décidé à Bruxelles, notamment pour les règles du droit d'auteur, de la concurrence, du marché unique ou de la fiscalité indirecte.

Aussi les auteurs de l'étude soutiennent qu'il est erroné d'affirmer que la culture est un domaine de compétence subsidiaire de l'UE.

Par ailleurs, l'économie de la culture touche le cœur du projet européen à savoir l'intégration européenne et le dialogue interculturel; ce dernier étant lié à la définition des politiques relatives aux affaires étrangères, au développement ou aux échanges commerciaux. La culture élargit donc la vision de l'Europe sur le monde.

Dans un discours donné à l'Université de Delft aux Pays Bas le 13 Janvier 2006, José Manuel Barroso, président de la Commission Européenne et fervent supporter d'une Europe de la création a défini la culture et de la science comme «les jambes sur lesquelles se tient l'Europe», ajoutant que «l'innovation constante dans l'art et la science ont aidé l'Europe à profiter d'un développement rapide et d'une richesse sans parallèle».



The Independents Voice

Le secteur européen culturel & créatif – Forces et faiblesses: un aperçu

De nombreux talents...	>>>	... mais avec un esprit d'entreprise à développer
Parmi les entreprises les plus compétitives au niveau mondial... dans les secteurs de l'édition, des jeux vidéos, de la mode et de la musique, par exemple	>>>	... mais sans l'influence des industries US sur les politiques Les exemples inclus: la durée des droits d'auteurs, les politiques commerciales (piraterie), une approche plus conservatrice en relation avec le future (développements du numérique, notamment dans les secteurs de la musique et du film)
Des industries créatives fortes avec une myriade de PME à forte présence locale...	>>>	... mais qui le plus souvent ne peuvent profiter du marché intérieur et souffrent de problèmes d'accès au marché et de sous-capitalisation • Fragmentation linguistique et culturelle • Problèmes de valorisation comptable des droits de propriété intellectuelle • Hétérogénéité des systèmes sociaux et fiscaux
Importance du secteur public... Le secteur public est essentiel pour alimenter la demande de diversité culturelle	>>>	... mais une résistance à affronter les défis internationaux Les politiques publiques sont: • Souvent en décalage avec les réalités du marché (cinéma) • Marquées par une focalisation excessive sur le marché national • Peu enclines à accompagner le défi du numérique
Une demande soutenue des consommateurs (croissance de la demande de «contenu»)...	>>>	... mais une faible compréhension de la demande des consommateurs dans l'économie numérique
Des règles de propriété intellectuelle fortes dans l'UE...	>>>	... mais un faible niveau de mise en œuvre dans certains pays (piraterie) et subvention du contenu gratuit au profit des FAI et telcos

L'étude préconise un ensemble de solutions pour réaliser le potentiel de l'Agenda de Lisbonne.

Une stratégie pour une Europe créative – Principales recommandations

INTELLIGENCE	>>>	• Mettre à disposition des décideurs politiques de solides données quantitatives sur le secteur
AGENDA DE LISBONNE	>>>	• Utiliser au mieux les programmes de soutien communautaires existants au bénéfice du secteur (7 ^e Programme Cadre-Fonds Structurels – soutien aux PME) • Promouvoir les liens entre la communauté des créateurs et la communauté technologique • Maximiser l'utilisation des instruments financiers de la BEI et du FEI, conformément à l'initiative i2010 de la BEI. • Intégrer la dimension culturelle dans les accords de commerce, association et coopération entre l'UE et les pays tiers afin de développer les échanges et promouvoir la diversité culturelle
RÉFORME INSTITUTIONNELLE	>>>	• Renforcer au sein de la Commission européenne la coordination des activités et des politiques qui ont un impact sur le secteur culturel et créatif

L'étude est disponible sur le site: www.keanet.eu

